

**Service émetteur :**  
Direction de la Stratégie Régionale en Santé  
Direction Adjointe Qualité et Pilotage  
Département Qualité et Droits des Usagers

Rennes, le 06/06/2023

La Directrice générale  
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

à

Madame la directrice  
EHPAD TY MEM BRO  
20 RUE DE LA JOUANNE  
56580 CREDIN

**Objet :** Contrôle sur pièces de l'EHPAD Ty Mem Bro à Crédin

**Lettre recommandée avec accusé de réception n° :** *LC1687576630*

Madame la directrice,

Par courrier en date du 25 avril 2023, reçu le 28 avril 2023, vous m'avez saisi d'un recours gracieux à l'encontre de la décision du 12 avril 2023 prononçant les mesures correctives définitives à l'issue du contrôle de votre établissement.

Après réexamen des pièces transmises, je vous informe que je fais droit à votre demande et que les prescriptions suivantes sont revues :

- Prescription n°1 : compte-tenu de l'extrait du projet d'établissement relatif au comité de pilotage et du compte rendu de la réunion du 18 février 2020, la prescription ne se justifie plus.
- Prescription n° 2 : les 3 comptes rendus produits (27 avril 2022, 23 juin 2022, 1<sup>er</sup> décembre 2022) témoignent de la régularité des réunions du CVS, la prescription ne se justifie plus.
- Prescription n°4 : j'ai bien pris acte du contrat signé avec le médecin coordonnateur spécifiant son temps de présence dans l'établissement, cependant celui-ci reste inférieur au temps réglementaire. Je mesure les difficultés sectorielles auxquelles votre établissement est confronté et vous remercie pour les démarches entreprises.
- Prescription n°5 : l'extrait d'état civil d'un personnel soignant intervenant la nuit permet de retirer la prescription n°5.
- Prescription n° 6 : la prescription est reformulée afin de tenir compte du document attestant de la réalisation de la formation Naomi Feil et du nombre de participants.

6 place des Colombes  
CS 14253  
35000 Rennes Cedex  
Tél : 02.90.08.80.00  
[www.ars.bretagne.sante.fr](http://www.ars.bretagne.sante.fr)



Vous trouverez ainsi les prescriptions définitives actualisées dans le tableau 1 ci-joint.

Par ailleurs, j'ai pris acte des éléments fournis concernant les recommandations et vous invite à poursuivre l'intégration des recommandations listées dans le tableau 2 à votre démarche d'amélioration de la qualité.

Ainsi, le niveau global d'exposition de votre établissement, au regard du risque de dysfonctionnements de nature à affecter la qualité et la sécurité de la prise en charge des personnes âgées accueillies en EHPAD, est requalifié en « moyen » (sachant que les quatre niveaux de caractérisation sont : faible, moyen, élevé et critique).

S'agissant des prescriptions, je vous demande d'adresser à la Délégation départementale du Morbihan (532 Bd de la Résistance, 56019 Vannes) les éléments de preuve de la réalisation des mesures dans le respect des délais indiqués (qui courent à compter de la date de réception du présent courrier de notification).

Un recours contentieux peut être exercé contre ces prescriptions auprès du Tribunal administratif de Rennes, 3 contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES CEDEX - dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de ce courrier.

Le tribunal administratif peut également saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Je vous prie de croire, Madame la directrice, à l'assurance de ma considération distinguée.

Elise NOGUERA

Directrice générale

L'ARS Bretagne procède à un traitement de vos données personnelles pour la gestion et le suivi de votre activité. Vos données sont conservées 10 ans et sont uniquement destinés à l'ARS Bretagne. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits Informatique et Libertés, contactez le Délégué à la Protection des Données de l'ARS par mail : [ARS-BRETAGNE-CIL@ars.sante.fr](mailto:ARS-BRETAGNE-CIL@ars.sante.fr) ou par voie postale.

6 place des Colombes

CS 14253

35000 Rennes Cedex

Tél : 02.90.08.80.00

[www.ars.bretagne.sante.fr](http://www.ars.bretagne.sante.fr)

